

### Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

[contact@ifrbpoitoucharentes.fr](mailto:contact@ifrbpoitoucharentes.fr)

#### Durée

2 jours

14:00 heures

#### Tarif

420.00 € HT soit 504.00 € TTC par participant

#### Public

Dirigeant d'entreprise, personnel de direction, responsable technique, chargé d'affaires, conducteur de travaux, chargés d'opération, etc.

#### Pré-requis

Connaissance du cadre bâti

#### Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Apports théoriques (diaporama).

Mises en situation de handicap.

Atelier pédagogique et ludique.

Etude de cas et exercices pratiques.

Une documentation complète est remise aux stagiaires : support de formation sur clé USB, documentaire relatif à la réglementation, documents techniques, guide général relatif à l'adaptation du logement...

Salle de formation équipée.

### Objectif professionnel

Se positionner sur les marchés de la rénovation ou de la construction de bâtiments accessibles.

### Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Prendre en compte et assimiler les enjeux majeurs liés à l'accessibilité de tout à tous,
- Mettre en œuvre les règles d'accessibilité pour tous, selon le cadre législatif et réglementaire de la loi du 11 février 2005 et le type de bâtiment lors des travaux neufs et/ou de réhabilitation
- Analyser et répondre aux besoins des différents interlocuteurs : maîtres d'ouvrage, usagers, prescripteurs, financeurs, bureaux de contrôle...

### Contenu

#### Jour 1

#### Prérequis en accessibilité : acquérir les notions fondamentales

1. Présentation du label Les Pros de l'Accessibilité
2. Évolution démographique et enjeux de mobilité en France

La mobilité : facteur d'inclusion sociale et sociétale ;

Les besoins, pathologies et stratégies de déplacement des usagers :

- a. Les personnes en situation de handicap : la déficience et la situation de handicap ; les chiffres du handicap ; les handicaps invisibles et maladies invalidantes ; les associations représentatives ;
- b. Les personnes à mobilité réduite ;
- c. Les personnes vieillissantes ;

Synthèse : schéma de la mobilité.

3. Se mettre en condition de mobilité restreinte et d'écoute diminuée

Mise en situation de handicap moteur (utilisation du fauteuil roulant), du handicap visuel (de la canne blanche et de lunettes adaptées), et du handicap auditif (casque anti-bruit).

4. Comprendre le contexte législatif général de l'accessibilité

Les bâtiments sujets à l'accessibilité ;

Chronologie législative de 1975 à 2024 ;

Les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité ;

Les motifs dérogatoires ;

Les sanctions financières, administratives et pénales ;

La jurisprudence en accessibilité ;

Les rôles et responsabilités des différents acteurs ;

Les marchés de l'accessibilité et ses chiffres clés ;

Les aides possibles.

#### Appliquer les règles d'accessibilité sur un ERP existant

5. Comprendre et réaliser les formalités administratives et les documents techniques

En phase pré-opérationnelle ;

En fin d'opérations de travaux.

6. Adopter une méthodologie d'intervention centrée sur l'usage en répondant à l'objectif réglementaire :

Décomposition spatiale de l'établissement ; matérialisation de la chaîne de déplacement de l'utilisateur ; rétablissement de la mobilité pour tous en toute autonomie.



### Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

[contact@ifrbpoitoucharentes.fr](mailto:contact@ifrbpoitoucharentes.fr)

### Profil des intervenants

Consultant-formateur en accessibilité.

### Informations complémentaires



### Contenu

#### 7. Mettre en œuvre les prescriptions réglementaires en accessibilité :

La prise en compte de l'accessibilité par Fiche métier ;  
Les prescriptions réglementaires récurrentes à tout type d'établissement ; communes pour mettre en conformité l'existant ; spécifiques à certains établissements.

#### Jour 2

#### Incorporer l'accessibilité dans un projet de nouvelle construction

##### 8. Assimiler le concept de conception universel

La conception universelle des biens, produits et services ;  
Les exemples de conception universelle.

Déroger aux règles en construction neuve :

- Les solutions à effet équivalent.
- Le « permis de faire ».

##### 9. Mettre en œuvre la nouvelle réglementation relative à l'accessibilité :

Les dispositions inchangées ;  
Les modifications mineures ;  
Les avancées majeures.

#### Adapter l'habitat aux besoins spécifiques de son occupant

##### 10. Acquérir les notions fondamentales :

Évolution démographique, choix de vie et proximité des centres d'activités  
Logement accessible, adaptable, adapté : de quoi parle-t-on ?

##### 11. Adapter l'habitat aux usages de son occupant, quels points de vigilance

Les enjeux de la situation de l'occupant et la relation santé-adaptation du logement ;  
Les aides possibles et interlocuteurs privilégiés ;  
Le rôle de l'ergothérapeute dans l'adaptation de l'habitat ;  
Les caractéristiques techniques et bonnes pratiques dans l'adaptation de l'habitat ;  
Des conseils pratiques de gestion de chantier en site occupé.

##### 12. Les critères de conception et d'adaptation d'un logement :

Le principe de la chaîne de déplacement ;  
Les cheminements extérieurs et parties communes du patrimoine bâti ;  
Les caractéristiques minimales à respecter permettant d'assurer l'accessibilité à l'intérieur d'un logement ;  
Les formes d'habitat adapté ;  
Les logements neufs destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière.

### Critères et modalités d'appréciation

En cours et/ou en fin de formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs opérationnels à l'aide d'un questionnaire.